

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 23 avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Étaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, ESTRABAUT Vincent, KAMINSKI Stéphane, TRICOT Sylvie, COHARDY Emmanuel, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, HUVENOIT François, THIERRY Christian, CLÉMENT Gérard, LOUIS Daniel,
Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Stéphane KAMINSKI a été élu secrétaire.

Membres en exercice : 13 Membres présents : 13
Suffrages exprimés : 13 Date de la convocation : 15 avril 2019

Rappel de l'ordre du jour :

- Emprunt
- Convention relative à la médecine du travail
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2019 -19 PRÊT À MOYEN TERME

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Achat des locaux de l'ancien Crédit Agricole de TROSLY-LOIRE.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de dépenses dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 140 000 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues, à 11 voix pour et 2 abstentions :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant de la dépense :	140 000 €
Autofinancement	0 €
Emprunt sollicité au C.A.M. (*) :	
* PRÊT MOYEN TERME	140 000 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 140 000 Euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en **10 années à partir de janvier 2020 par périodicités annuelles. Pas de frais de dossier.**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Thierry LEMOINE pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

2019-20 MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES.

La Communauté de Communes Picardie des Châteaux, en partenariat avec la Mairie de Trosly Loire, organise le samedi 18 mai de 10h30 à 23h30 le **Festival Sous Les Toiles**, place Adalbert Brun et alentours. Cette manifestation implique de prendre certaines mesures spécifiques, notamment en terme de circulation et de stationnement durant toute la journée du 18 mai sur l'ensemble de la commune de Trosly Loire.

Une réunion publique d'information concernant cette manifestation familiale, culturelle et festive aura lieu le **Lundi 6 mai 2019 – 18h30 – Foyer Ann Morgan.**

La société de chasse de la commune avait demandé un endroit afin d'y implanter un chalet pouvant servir de rendez-vous de chasse. Le Conseil Municipal et le Président de la société de Chasse, ont trouvé un accord pour une implantation au Larris de la rue Bernard. Toutefois il conviendra d'établir une convention.

Le Maire informe le Conseil qu'il a assisté à 2 réunions avec la Préfecture et les inspecteurs d'académie pour des propositions de nouvelles organisations des classes et des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire de séance :
Stéphane KAMINSKI